

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 07/09/17
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 05/10/17
Affichage le : 25/10/17
Transmission préfecture le : 25/10/17
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20171013-lmc199513-DE-1-1
Du : 25/10/17
Délibération exécutoire le : 25/10/17

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 13 octobre 2017

POLITIQUE C05 CULTURE ET PATRIMOINE**ACQUISITION D'UN VÉHICULE DE COLLECTION AUTOPOMPE DELAHAYE DE 1929**

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de MME JOSÉPHINE KOLLMANNSBERGER ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 2 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission permanente, et notamment son article 42,

Considérant la volonté du conseil départemental des Yvelines de préserver et entretenir son patrimoine mobilier,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide l'acquisition d'un véhicule autopompe Delahaye de 1929 auprès de l'union départementale des sapeurs-pompiers des Yvelines pour un montant de 46 200€ (quarante-six mille deux cent euros).

Accepte la subvention de 6 200 € versée par l'Union des sapeurs-pompiers des Yvelines.

Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental à signer la convention avec l'union départementale des sapeurs-pompiers des Yvelines annexée à la présente délibération.

Dit que les crédits de paiement seront imputés en dépenses au chapitre 21 article 216, et en recettes au chapitre 13 article 1328 du budget Départemental.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 13 octobre 2017

ACQUISITION D'UN VÉHICULE DE COLLECTION AUTOPOMPE DELAHAYE DE 1929

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire :

Votent POUR (34) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Georges Bénizé, Christine Boutin, Sonia Brau, Hélène Brioux-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Jean-Michel Fourgous, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Laurence Trochu, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (8) : Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Philippe Brillault, Pierre Fond, Marie-Célie Guillaume, Alexandre Joly, Elodie Sornay, Yves Vandewalle.